

Basse-Terre, le 18 février 2022

## Le Conseil Départemental a tenu sa 1<sup>ère</sup> Commission Permanente de l'année

La Commission Permanente de l'Assemblée Départementale s'est réunie le mercredi 16 février 2022. Les élus se sont prononcés sur les dossiers ayant notamment trait aux compétences départementales suivantes :

### ➤ **Passer du RSA à la création d'activité**

Dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion 2019/2021, le Département poursuit ses engagements envers les publics les plus fragiles. Suite à la sollicitation d'opérateurs œuvrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, plus particulièrement dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, la Collectivité Départementale s'engage à accompagner financièrement ces structures à hauteur de **135 000 €** afin de soutenir leurs actions menées au profit des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi.

En outre, afin d'orienter les bénéficiaires du RSA souhaitant créer leur propre activité, le Conseil Départemental fait appel à des opérateurs reconnus dans l'accompagnement et le financement des projets de création et de développement d'entreprise portés par des publics qui n'ont pas accès au crédit.

Le Département a ainsi décidé de passer une convention de partenariat avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique), pour la période 2022/2023 et de participer financièrement au dispositif à hauteur de **300 000€**.

Enfin, une convention de partenariat est signée avec Initiative Guadeloupe à hauteur de **610 000 €** afin de permettre à plus d'une cinquantaine de bénéficiaires du RSA de créer leur propre activité.

### ➤ **Le Département partenaire de l'insertion sur le territoire de Cap Excellence**

La collectivité départementale contribue à la mise en œuvre de la programmation 2021/2022 du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA à hauteur de **115 000€**.

Dans le cadre de leurs parcours, les publics bénéficiaires du RSA bénéficient ainsi d'actions de formation (maintenance marine de plaisance, animateur de tourisme...), d'ateliers d'adaptation au marché du travail, de mises en relation avec les entreprises, de découverte des métiers (spectacle, culture, artisanat, agro-transformation...).

➤ **Le Département, pilier du fonctionnement de l'Artchipel**

Le Département et l'Etat assurent le financement culturel et artistique, les dotations d'investissement et d'équipement de l'Artchipel - Scène Nationale depuis 1997. En vue de financer le budget artistique et le fonctionnement de la structure, une subvention de **985 000€** lui a été attribuée au titre de l'année 2022.

**Contact Presse** : Nathalie GUSTAVE – 0690 55 75 52